ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de l’agriculture, des pêcheries, de l’énergie et des ressources naturelles

Rapport

Examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Commission de protection du territoire agricole du Québec

Procès-verbaux des séances des 6 novembre 2014, 14 et 19 mai 2015

et

Observations, conclusions et recommandations

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 1808-20151202

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SÉANCE, LE JEUDI 6 NOVEMBRE 2014 1
AUDITION 2
DEUXIÈME SÉANCE, LE JEUDI 14 MAI 2015 3
AUDITIONS 4
TROISIÈME SÉANCE, LE MARDI 19 MAI 2015 3
AUDITIONS 4

ANNEXES

I. Liste des organismes et des personnes qui ont été entendus
II. Séances de travail
III. Rapport

Première séance, le jeudi 6 novembre 2014

Mandat : Examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (Décision de la Commission le 24 septembre 2014)

Membres présents :

M[me] Léger (Pointe-aux-Trembles), présidente
M. Morin (Côte-du-Sud), vice-président

M. Bolduc (Mégantic) en remplacement de M. Giguère (Saint-Maurice)
M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
M[me] D'Amours (Mirabel), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'agriculture, de pêcheries et d'alimentation
M. Dutil (Beauce-Sud) en remplacement de M. Hardy (Saint-François)
M. Fortin (Pontiac)
M. Roy (Bonaventure)
M. Simard (Dubuc)
M. Villeneuve (Berthier), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'agriculture, de pêcheries et d'alimentation

Autre député présent :

M. Billette (Huntingdon)

Témoin :

Commission de protection du territoire agricole du Québec :
M[me] Marie-Josée Gouin, présidente
M. Serge Cardinal, directeur général et directeur des affaires juridiques
M[me] Christiane Fortin, directrice des services à la gestion

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 01, M[me] Léger (Pointe-aux-Trembles) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

AUDITION

La Commission entend la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Sur proposition de M^me^ la présidente, il est convenu de procéder à la période d'échanges par blocs d'interventions, selon le principe de l'alternance. Chacun des groupes parlementaires disposera de trois blocs d'interventions.

À 18 h 01, M^me^ la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux.

Le secrétaire de la Commission,

Original signé par

Pierre-Luc Turgeon

La présidente de la Commission,

Original signé par

Nicole Léger

PLT/mcm
Québec, le 6 novembre 2014

Deuxième séance, le jeudi 14 mai 2015

Mandat : Examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (Décision de la Commission le 24 septembre 2014)

Membres présents :

M[me] Léger (Pointe-aux-Trembles), présidente

M. Bolduc (Mégantic) en remplacement de M. Giguère (Saint-Maurice)
M. Bourgeois (Abitibi-Est)
M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
M[me] D'Amours (Mirabel), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'agriculture, de pêcheries et d'alimentation
M. Dutil (Beauce-Sud)
M. Roy (Bonaventure)
M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francs)
M. Simard (Dubuc)
M. Villeneuve (Berthier), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'agriculture, de pêcheries et d'alimentation

Témoins :

M. Bernard Ouimet, auteur du rapport *Protection du territoire agricole et développement régional – Une nouvelle dynamique mobilisatrice pour nos communautés*

M. Gervais Simard, technologue professionnel

M. Gilles Thibault, consultant agricole et ancien analyste de la Commission de protection du territoire agricole du Québec

M[e] Adélard Éthier, notaire

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 02, M^me^ Léger (Pointe-aux-Trembles) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

AUDITIONS

La Commission entend M. Ouimet.

À 16 h 08, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend M. Simard.

À 16 h 42, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend M. Thibault.

À 17 h 16, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

La Commission entend M^e^ Éthier.

À 17 h 47, M^me^ la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mardi 19 mai 2015, à 10 heures.

Le secrétaire de la Commission,

Original signé par

_____

Pierre-Luc Turgeon

La présidente de la Commission,

Original signé par

_____

Nicole Léger

PLT/mcm
Québec, le 14 mai 2015

Troisième séance, le mardi 19 mai 2015

Mandat : Examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (Décision de la Commission le 24 septembre 2014)

Membres présents :

M^me^ Léger (Pointe-aux-Trembles), présidente
M. Morin (Côte-du-Sud), vice-président

M. Bolduc (Mégantic) en remplacement de M. Giguère (Saint-Maurice)
M. Bourgeois (Abitibi-Est)
M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
M^me^ D'Amours (Mirabel), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'agriculture, de pêcheries et d'alimentation
M. Dutil (Beauce-Sud)
M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francs)
M. Simard (Dubuc)
M. Villeneuve (Berthier), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'agriculture, de pêcheries et d'alimentation

Témoins (par ordre d'intervention) :

M. Guy Lebeau et M^e^ Jean-Guy Provencher, anciens commissaires de la Commission de protection du territoire agricole du Québec

Union des producteurs agricoles :
M. Marcel Groleau, président général
M^me^ Guylaine Gosselin, directrice générale
M^e^ Stéphane Forest, direction des affaires juridiques

M^me^ Suzanne Cloutier et M. Jacques Cartier, anciens commissaires de la Commission de protection du territoire agricole du Québec

M. Yves Baril et M. Réjean St-Pierre, vice-présidents et commissaires de la Commission de protection du territoire agricole du Québec

Commission de protection du territoire agricole du Québec :

M^me^ Marie-Josée Gouin, présidente

M^e^ Pierre Legault, directeur des affaires juridiques par intérim

M^e^ Louis-V. Silvestre

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 10 heures, M^me^ Léger (Pointe-aux-Trembles) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

AUDITIONS

La Commission entend M. Lebeau et M^e^ Provencher.

À 11 h 07, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend l'Union des producteurs agricoles.

À 12 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les affaires courantes.

À 15 h 16, la Commission reprend ses travaux sous la présidence de M. Morin (Côte-du-Sud).

La Commission entend M^me^ Cloutier et M. Cartier.

À 16 h 21, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend MM. Baril et St-Pierre.

À 17 h 22, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

À 18 h 25, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend M^e^ Sylvestre.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

L’audition se poursuit.

À 18 h 56, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Original signé par

_____

Pierre-Luc Turgeon

La présidente de la Commission,

Original signé par

_____

Nicole Léger

PLT/mcm
Québec, le 19 mai 2015

ANNEXE I

Liste des organismes et des personnes qui ont été entendus

Liste des organismes et des personnes qui ont été entendus

Baril, Yves et M. Réjean St-Pierre	
Cartier, Jacques	003M
Cloutier, Suzanne	008M
Commission de protection du territoire agricole du Québec	010M
Éthier, Adélard	
Lebeau, Guy	007M
Ouimet, Bernard	005M
Provencher, Jean-Guy	002M
Simard, Gervais	009M
Sylvestre, Louis-V.	006M
Thibault, Gilles	001M
Union des producteurs agricoles	004M

ANNEXE II

Séances de travail

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

Procès-verbal

de la séance de travail du 24 septembre 2014

Discuter de l’opportunité de se saisir d’un mandat de reddition de comptes ou de surveillance d’organisme

QUÉBEC

Séance de travail du mercredi 24 septembre 2014

Objet : Discuter de l'opportunité de se saisir d'un mandat de reddition de comptes ou de surveillance d'organisme

Membres présents :

M^me^ Léger (Pointe-aux-Trembles), présidente
M. Morin (Côte-du-Sud), vice-président

M. Bourgeois (Abitibi-Est)
M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
M^me^ D'Amours (Mirabel), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'agriculture, de pêcheries et d'alimentation
M. Fortin (Pontiac)
M. Hardy (Saint-François)
M. Jolin-Barrette (Borduas)
M. Leclair (Beauharnois)
M. Roy (Bonaventure)
M. Simard (Dubuc)

Autres personnes présentes :

M. Marc Bouchard, recherchiste, Service de recherche du Parti québécois
M^me^ Audrey Cloutier, attachée politique, Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
M^me^ Julie Paradis, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

---

La Commission se réunit à la salle RC.161 de l'hôtel du Parlement.

À 12 h 03, M^me^ Léger (Pointe-aux-Trembles) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à M^me^ Cloutier et M. Bouchard d'assister à la séance de travail.

1. Discuter de l’opportunité de se saisir d’un mandat de reddition de comptes ou de surveillance d’organisme

M[me] la présidente fait état des organismes qui peuvent faire l’objet de mandats de surveillance ou de reddition de comptes par la Commission en vertu des articles 293.1 et 294 du Règlement.

M[me] la présidente rappelle que, conformément à l’article 8.1 des Règles de fonctionnement, la Commission de l’administration publique a avisé la Commission de sa décision de procéder à l’audition de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Les membres ont jusqu’au 25 septembre pour faire part à la Commission de l’administration publique de leur intention d’accomplir eux-mêmes ce mandat.

M[me] la présidente mentionne qu’après discussion avec M. le vice-président, il a été convenu de proposer aux membres d’entendre la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Une discussion s’engage.

M[me] D'Amours (Mirabel) propose :

> QUE, conformément à l’article 293.1 du Règlement, la Commission entende la Commission de protection du territoire agricole du Québec sur sa gestion administrative, ses activités et ses orientations.

La motion est adoptée à l’unanimité des membres de chaque groupe parlementaire.

Une discussion s’engage sur les modalités d’exécution de ce mandat.

M. Simard (Dubuc) propose :

> QUE l’organisation de ce mandat soit confiée au comité directeur.

La motion est adoptée.

2. Divers

M. le secrétaire informe les membres des modalités entourant la saisie d'une pétition par une commission parlementaire.

À 12 h 15, M[me] la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire suppléant de la Commission,

Original signé par

_____

Pierre-Luc Turgeon

La présidente de la Commission,

Original signé par

_____

Nicole Léger

PLT/mcm
Québec, le 24 septembre 2014

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

Procès-verbal

de la séance de travail du 6 novembre 2014

Préparer l'audition portant sur l'examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Commission de protection du territoire agricole du Québec

QUÉBEC

Séance de travail du jeudi 6 novembre 2014

Objet : Préparer l'audition portant sur l'examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Commission de protection du territoire agricole du Québec

Membres présents :

M. Morin (Côte-du-Sud), vice-président

M. Bolduc (Mégantic) en remplacement de M. Giguère (Saint-Maurice)
M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
M^me^ D'Amours (Mirabel), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'agriculture, de pêcheries et d'alimentation
M. Dutil (Beauce-Sud) en remplacement de M. Hardy (Saint-François)
M. Fortin (Pontiac)
M. Roy (Bonaventure)
M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francs)
M. Simard (Dubuc)
M. Villeneuve (Berthier), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'agriculture, de pêcheries et d'alimentation

Autres personnes présentes :

M. Marc Bouchard, recherchiste, Service de recherche, Parti québécois
M. Richard L'Hérault, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M^me^ Kathleen Montreuil, recherchiste, Service de recherche et des communications, Parti libéral
M. Samuel Poulin, recherchiste, Service de recherche, Coalition avenir Québec
M^me^ Stéphanie Therrien, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 16, M. Morin (Côte-du-Sud) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

Il est convenu de permettre à M^me^ Montreuil, M. Bouchard et M. Poulin d'assister à la séance de travail.

1. Présentation des modalités d'exécution du mandat

   M. le président rappelle le mandat et fait état des décisions prises par le comité directeur en ce qui a trait à la durée de l'audition et à la répartition des temps de parole.

   Il est convenu de ne pas tenir de remarques préliminaires lors de l'audition.

2. Présentation des documents de soutien fournis par le Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale

   À la demande de M. président, M. L'Hérault présente les documents de soutien.

   Une discussion s'engage sur les éléments à aborder dans le cadre de l'audition.

À 12 h 07, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

Le secrétaire de la Commission,

Original signé par

_____

Pierre-Luc Turgeon

La présidente de la Commission,

Original signé par

_____

Nicole Léger

PLT/mcm
Québec, le 6 novembre 2014

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

Procès-verbal

de la séance de travail du 4 décembre 2014

Faire le bilan de l’audition portant sur l’examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Commission de protection du territoire agricole du Québec

---

QUÉBEC

Séance de travail du jeudi 4 décembre 2014

Objet : Faire le bilan de l'audition portant sur l'examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Commission de protection du territoire agricole du Québec

Membres présents :

M^me^ Léger (Pointe-aux-Trembles), présidente
M. Morin (Côte-du-Sud), vice-président

M. Bolduc (Mégantic) en remplacement de M. Giguère (Saint-Maurice)
M. Bourgeois (Abitibi-Est)
M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
M^me^ D'Amours (Mirabel), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'agriculture, de pêcheries et d'alimentation
M. Dutil (Beauce-Sud) en remplacement de M. Hardy (Saint-François)
M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francs)
M. Simard (Dubuc)
M. Villeneuve (Berthier), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'agriculture, de pêcheries et d'alimentation

Autres députés présents :

M. Giguère (Saint-Maurice)
M. Hardy (Saint-François)

Autres personnes présentes :

M. Marc Bouchard, recherchiste, Service de recherche, Parti québécois
M. Richard L'Hérault, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M^me^ Kathleen Montreuil, recherchiste, Service de recherche et des communications, Parti libéral
M. Samuel Poulin, recherchiste, Service de recherche, Coalition avenir Québec

---

La Commission se réunit à la salle RC.171 de l'hôtel du Parlement.

À 7 h 57, M^me^ Léger (Pointe-aux-Trembles) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

Il est convenu de permettre à M. Bouchard, M^me^ Montreuil et M. Poulin d'assister à la séance de travail.

M^me^ la présidente présente aux membres différentes options possibles quant aux suites à donner à l'audition portant sur l'examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Après discussion, il est convenu de procéder à l'élaboration d'un rapport contenant des observations, conclusions et recommandations.

Il est convenu que les membres feront parvenir leurs propositions d'observations, de conclusions et de recommandations au comité directeur. Sur la base de ces propositions, un rapport préliminaire sera proposé aux membres de la Commission qui devront ultimement l'approuver en séance de travail. Cette démarche se fera en suivant un échéancier déterminé par le comité directeur.

À 8 h 20, M^me^ la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Original signé par

_____

Pierre-Luc Turgeon

La présidente de la Commission,

Original signé par

_____

Nicole Léger

PLT/mcm
Québec, le 4 décembre 2014

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

Procès-verbal

de la séance de travail du 24 février 2015

Préparer le rapport portant sur l'examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Commission de protection du territoire agricole du Québec

QUÉBEC

Séance de travail du mardi 24 février 2015

Objet : Préparer le rapport portant sur l'examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Commission de protection du territoire agricole du Québec

Membres présents :

M[me] Léger (Pointe-aux-Trembles), présidente
M. Morin (Côte-du-Sud), vice-président

M. Bourgeois (Abitibi-Est)
M. Bolduc (Mégantic) en remplacement de M. Giguère (Saint-Maurice)
M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
M[me] D'Amours (Mirabel), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'agriculture, de pêcheries et d'alimentation
M. Dutil (Beauce-Sud)
M. Fortin (Pontiac) en remplacement de M. Hardy (Saint-François)
M. Roy (Bonaventure)
M. Villeneuve (Berthier), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'agriculture, de pêcheries et d'alimentation

Autres personnes présentes :

M. Marc Bouchard, recherchiste, Service de recherche, Parti québécois
M. Pascal Gauthier, recherchiste, Service de recherche et des communications, Parti libéral
M. Richard L'Hérault, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M. Marc-André Morency, recherchiste, Service de recherche, Coalition avenir Québec
M[me] Rafaëlle Perron, conseillère politique, Cabinet de la leader parlementaire de l'opposition officielle

---

La Commission se réunit à la salle 3.31 de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 04, M[me] Léger (Pointe-aux-Trembles) déclare la séance ouverte.

M. Dutil (Beauce-Sud) ayant remplacé M. Fortin (Pontiac) à titre de membre permanent de la Commission, il est convenu de permettre à ce dernier de remplacer M. Hardy (Saint-François) pour le reste du mandat.

M. le secrétaire annonce les remplacements.

Il est convenu de permettre à MM. Bouchard, Gauthier, Morency et M^me^ Perron d'assister à la séance de travail.

Une discussion s'engage sur les recommandations à intégrer au rapport de la Commission. Il est convenu de discuter des recommandations proposées par les membres une à une.

Il est convenu de poursuivre les discussions sur le rapport de la Commission lors d'une séance de travail ultérieure.

À 12 heures, M^me^ la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Original signé par

_____

Pierre-Luc Turgeon

La présidente de la Commission,

Original signé par

_____

Nicole Léger

PLT/mcm
Québec, le 24 février 2015

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

Procès-verbal

de la séance de travail du 19 mars 2015

Préparer le rapport portant sur l’examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Commission de protection du territoire agricole du Québec

QUÉBEC

Séance de travail du jeudi 19 mars 2015

Objet : Préparer le rapport portant sur l'examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Commission de protection du territoire agricole du Québec

Membres présents :

M^me^ Léger (Pointe-aux-Trembles), présidente
M. Morin (Côte-du-Sud), vice-président

M. Bourgeois (Abitibi-Est)
M. Bolduc (Mégantic) en remplacement de M. Giguère (Saint-Maurice)
M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
M^me^ D'Amours (Mirabel), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'agriculture, de pêcheries et d'alimentation
M. Dutil (Beauce-Sud)
M. Fortin (Pontiac) en remplacement de M. Hardy (Saint-François)
M. Roy (Bonaventure)
M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francs)
M. Villeneuve (Berthier), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'agriculture, de pêcheries et d'alimentation

Autres personnes présentes :

M. Marc Bouchard, recherchiste, Service de recherche, Parti québécois
M^me^ Amélie Caron, recherchiste, Service de recherche et des communications, Parti libéral
M. Richard L'Hérault, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M. Marc-André Morency, recherchiste, Service de recherche, Coalition avenir Québec
M^me^ Rafaëlle Perron, conseillère politique, Cabinet de la leader parlementaire de l'opposition officielle

---

La Commission se réunit à la salle RC.171 de l'hôtel du Parlement.

À 13 h 08, M[me] Léger (Pointe-aux-Trembles) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire annonce les remplacements.

Il est convenu de permettre à MM. Bouchard et Morency et à M[mes] Caron et Perron d'assister à la séance de travail.

Une discussion s'engage sur les recommandations à intégrer au rapport de la Commission.

M. Villeneuve (Berthier) propose la recommandation suivante :

> QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec soit entendue devant la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles afin de présenter le bilan de son application de l'article 12 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, notamment par des exemples concrets de son interprétation.

À 14 h 11, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 15 minutes.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M[me] la présidente, M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M[me] D'Amours (Mirabel), M. Roy (Bonaventure) et M. Villeneuve (Berthier) - 3.

Contre : M. Bolduc (Mégantic), M. Bourgeois (Abitibi-Est), M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), M. Dutil (Beauce-Sud), M. Fortin (Pontiac) et M. Morin (Côte-du-Sud) - 6.

Abstention : M[me] Léger (Pointe-aux-Trembles) - 1.

La motion est rejetée.

M. Dutil (Beauce-Sud) propose la recommandation suivante :

> QUE les règles d'application de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles soient modulées en fonction des régions par des assouplissements qui tiendront compte, entre autres, de la dévitalisation vécue actuellement à divers endroits du Québec.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M[me] la présidente, M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bolduc (Mégantic), M. Bourgeois (Abitibi-Est), M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), M. Dutil (Beauce-Sud), M. Fortin (Pontiac) et M. Morin (Côte-du-Sud) – 6.

Contre : M. Roy (Bonaventure) et M. Villeneuve (Berthier) – 2.

Abstentions : M[me] D'Amours (Mirabel) et M[me] Léger (Pointe-aux-Trembles) – 2.

La motion est adoptée à la majorité des voix.

M. Villeneuve (Berthier) propose les recommandations suivantes :

> QUE le gouvernement confie à la Commission de protection du territoire agricole du Québec le mandat de faire le relevé de la propriété de l'ensemble des terres agricoles du Québec, précisant la nature de l'entité possédant chaque terre et dressant un portrait global de la propriété des terres pour tout le territoire québécois.
>
> QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec soit mandatée pour faire le suivi de toutes les transactions de terres agricoles au Québec.
>
> QUE toute transaction de terres agricoles soit assortie d'une obligation de divulgation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, incluant les dispositions du contrat, notamment le prix de vente.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M[me] la présidente, M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Roy (Bonaventure) et M. Villeneuve (Berthier) – 2.

Contre : M. Bolduc (Mégantic), M. Bourgeois (Abitibi-Est), M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), M. Dutil (Beauce-Sud), M. Fortin (Pontiac) et M. Morin (Côte-du-Sud) – 6.

Abstentions : M[me] D'Amours (Mirabel) et M[me] Léger (Pointe-aux-Trembles) – 2.

La motion est rejetée.

Une discussion s'engage sur l'organisation du mandat et sur la possibilité d'entendre à nouveau la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

M[me] D'Amours (Mirabel) propose la motion suivante :

> QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec soit entendue devant la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles afin de présenter le bilan de son application de son mandat sur la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, notamment par des exemples concrets de son interprétation.

Après débat, la proposition est mise aux voix. À la demande de M[me] la présidente, M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bolduc (Mégantic), M. Bourgeois (Abitibi-Est), M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), M[me] D'Amours (Mirabel), M. Dutil (Beauce-Sud), M. Fortin (Pontiac) et M. Morin (Côte-du-Sud) – 7.

Contre : M. Roy (Bonaventure) et M. Villeneuve (Berthier) – 2.

Abstention : M[me] Léger (Pointe-aux-Trembles) – 1.

La motion est adoptée à la majorité des voix.

Une discussion s'engage sur les modalités d'exécution de cette audition.

Il est convenu que les membres pourront faire parvenir au comité directeur leurs propositions à ce sujet jusqu'au vendredi 27 mars 2015, notamment en ce qui concerne la possibilité de convoquer d'autres intervenants. Sur la base de ces propositions, le comité directeur établira les modalités d'exécution de l'audition, lesquelles seront soumises aux membres en séance de travail pour approbation.

La discussion se poursuit sur les recommandations à intégrer au rapport de la Commission.

M. Dutil (Beauce-Sud) propose la recommandation suivante :

> QUE les usages non agricoles recensés dans le rapport Ouimet en pages 22 et 23 ne fassent plus l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Après débat, la proposition est mise aux voix. À la demande de M^me^ la présidente, M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bolduc (Mégantic), M. Bourgeois (Abitibi-Est), M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), M. Dutil (Beauce-Sud), M. Fortin (Pontiac) et M. Morin (Côte-du-Sud) – 6.

Contre : M. Roy (Bonaventure) et M. Villeneuve (Berthier) – 2.

Abstentions : M^me^ D'Amours (Mirabel) et M^me^ Léger (Pointe-aux-Trembles) – 2.

La motion est adoptée à la majorité des voix.

M. Dutil (Beauce-Sud) propose la recommandation suivante :

> QUE le morcellement des terres soit dorénavant autorisé par les municipalités régionales de comté (MRC) et que les surfaces minimales de morcellement possible tiennent compte de la situation de ladite MRC.

Avec le consentement de la Commission, M. Dutil (Beauce-Sud) retire sa motion.

M. Dutil (Beauce-Sud) propose la recommandation suivante :

> QUE la Commission de protection du territoire agricole puisse autoriser les municipalités à dézoner d'autres surfaces en blanc et qu'en contrepartie elles puissent transformer en zonage vert celles que les propriétaires refusent de vendre pour la construction non agricole, sans réduire la superficie en culture. Cependant ces nouveaux zonages blancs doivent autant que possible être contigus aux autres zones blanches et s'appliquer aux terres les moins fertiles.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M^me^ la présidente, M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bolduc (Mégantic), M. Bourgeois (Abitibi-Est), M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), M[me] D'Amours (Mirabel), M. Dutil (Beauce-Sud), M. Fortin (Pontiac) et M. Morin (Côte-du-Sud) – 7.

Contre : M. Roy (Bonaventure) et M. Villeneuve (Berthier) – 2.

Abstention : M[me] Léger (Pointe-aux-Trembles) – 1.

La motion est adoptée à la majorité des voix.

M. Dutil (Beauce-Sud) propose la recommandation suivante :

> QUE la Loi sur la protection du territoire agricole prévoie explicitement d'accorder le pouvoir d'exproprier les zones blanches non construites de leur municipalité lorsque les propriétaires refusent de les utiliser pour les fins prévues au zonage blanc.

Avec le consentement de la Commission, M. Dutil (Beauce-Sud) retire sa motion.

La discussion se poursuit sur les recommandations à intégrer au rapport de la Commission.

À 14 h 57, M[me] la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Original signé par

_____

Pierre-Luc Turgeon

La présidente de la Commission,

Original signé par

_____

Nicole Léger

PLT/mcm
Québec, le 19 mars 2015

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

Procès-verbal

de la séance de travail du 2 avril 2015

Organiser les travaux de la Commission en lien avec le mandat de reddition de comptes sur la Commission de protection du territoire agricole du Québec

---

QUÉBEC

Séance de travail du jeudi 2 avril 2015

Objet : Organiser les travaux de la Commission en lien avec le mandat de reddition de comptes sur la Commission de protection du territoire agricole du Québec

Membres présents :

M^me^ Léger (Pointe-aux-Trembles), présidente
M. Morin (Côte-du-Sud), vice-président

M. Bolduc (Mégantic) en remplacement de M. Giguère (Saint-Maurice)
M. Bourgeois (Abitibi-Est)
M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
M^me^ D'Amours (Mirabel), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'agriculture, de pêcheries et d'alimentation
M. Dutil (Beauce-Sud)
M. Fortin (Pontiac) en remplacement de M. Hardy (Saint-François)
M. Leclair (Beauharnois)
M. Roy (Bonaventure)
M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francs)
M. Simard (Dubuc)
M. Villeneuve (Berthier), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'agriculture, de pêcheries et d'alimentation

Autres personnes présentes :

M. Marc Bouchard, recherchiste, Service de recherche, Parti québécois
M^me^ Kathleen Montreuil, recherchiste, Service de recherche et des communications, Parti libéral
M. Marc-André Morency, recherchiste, Service de recherche, Coalition avenir Québec

---

La Commission se réunit à la salle RC.171 de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 31, M^me^ Léger (Pointe-aux-Trembles) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire annonce les remplacements.

Il est convenu de permettre à MM. Bouchard et Morency et à M[me] Montreuil d'assister à la séance de travail.

M[me] la présidente présente la proposition du comité directeur relativement aux consultations particulières à tenir dans le cadre de l'examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Après discussion, il est convenu de convoquer les groupes suivants pour des auditions d'une durée d'une heure :

- M[me] Marie-Josée Gouin, présidente, et M[e] Serge Cardinal, directeur général et directeur des affaires juridiques de la CPTAQ, ou leurs représentants;
- Deux commissaires de la CPTAQ;
- M. Guy Lebeau et M[e] Jean-Guy Provencher, anciens commissaires de la CPTAQ;
- M. Bernard Ouimet, auteur du rapport *Protection du territoire agricole et développement régional – Une nouvelle dynamique mobilisatrice pour nos communautés;*
- L'Union des producteurs agricoles;
- M. Yvon Picotte, ancien ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Il est également convenu de convoquer les groupes suivants pour des auditions d'une durée de trente minutes :

- M. Gervais Simard, Ressources Environnement inc.;
- M. Gilles Thibault, consultant agricole et ancien analyste à la CPTAQ;
- M. Jacques Cartier, ancien commissaire de la CPTAQ;

Il est convenu de convoquer M[e] Adélard Éthier, notaire identifié auprès de la Chambre des notaires du Québec par le deuxième groupe d'opposition. Cette audition sera d'une durée de trente minutes.

Il est convenu de convoquer un ancien commissaire de la CPTAQ, lequel sera identifié par M. Villeneuve (Berthier).

Il est également convenu de convoquer un avocat, lequel sera identifié auprès du Barreau du Québec par M[me] D'Amours (Mirabel).

Ces propositions seront transmises au comité directeur. Ces auditions seront d'une durée de trente minutes.

Il est convenu que la durée maximale de l'exposé des groupes sera de 10 minutes, et que le temps restant sera consacré aux échanges et partagé entre les groupes parlementaires conformément à l'*Entente relative au fonctionnement de l'Assemblée nationale et des commissions parlementaires, aux fonctions parlementaires ainsi qu'aux aspects budgétaires pour la durée de la 41e législature.*

Il est convenu que les personnes et organismes intéressés pourront transmettre un mémoire à l'attention des membres de la Commission.

Il est également convenu d'entendre la CPTAQ à la toute fin des auditions publiques et de confier au comité directeur l'organisation des consultations.

À 12 h 21, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Original signé par

_____

Pierre-Luc Turgeon

La présidente de la Commission,

Original signé par

_____

Nicole Léger

PLT/mcm
Québec, le 2 avril 2015

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

Procès-verbal

de la séance de travail du 6 mai 2015

Organiser les travaux de la Commission en lien avec le mandat de reddition de comptes sur la Commission de protection du territoire agricole du Québec

---

QUÉBEC

Séance de travail du mercredi 6 mai 2015

Objet : Organiser les travaux de la Commission en lien avec le mandat de reddition de comptes sur la Commission de protection du territoire agricole du Québec

Membres présents :

M^me^ Léger (Pointe-aux-Trembles), présidente
M. Morin (Côte-du-Sud), vice-président

M. Bolduc (Mégantic) en remplacement de M. Giguère (Saint-Maurice)
M. Bourgeois (Abitibi-Est)
M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
M^me^ D'Amours (Mirabel), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'agriculture, de pêcheries et d'alimentation
M. Dutil (Beauce-Sud)
M. Leclair (Beauharnois)
M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francs)
M. Simard (Dubuc)
M. Villeneuve (Berthier), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'agriculture, de pêcheries et d'alimentation

Autres personnes présentes :

M. Marc Bouchard, recherchiste, Service de recherche, Parti québécois
M^me^ Audrey Cloutier, attachée politique, Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
M. Richard L'Hérault, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M. Alain Sirois, recherchiste, Service de recherche et des communications, Parti libéral

---

La Commission se réunit à la salle RC. 171 de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 18, M^me^ Léger (Pointe-aux-Trembles) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire annonce le remplacement.

Il est convenu de permettre à MM. Bouchard et Sirois et à M^me^ Cloutier d'assister à la séance de travail.

M[me] la présidente présente l'ordre d'intervention des témoins établi par le comité directeur. Après discussion, il est convenu de déplacer l'Union des producteurs agricoles afin d'entendre ce groupe vers la fin des auditions publiques, avant les deux commissaires de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). L'ordre souhaité d'intervention des témoins est donc le suivant, sous réserve des disponibilités des individus et organismes :

1. M. Bernard Ouimet;
2. M. Yvon Picotte;
3. M. Guy Lebeau et M[e] Jean-Guy Provencher;
4. M. Jacques Cartier et M[me] Suzanne Cloutier;
5. M. Gervais Simard;
6. M. Gilles Thibault;
7. Un avocat à identifier auprès du Barreau du Québec;
8. M[e] Adélard Éthier;
9. L'Union des producteurs agricoles;
10. Deux commissaires de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (à identifier);
11. La Commission de protection du territoire agricole du Québec.

M[me] la présidente informe les membres que la CPTAQ a demandé à obtenir des précisions quant aux éléments qui seront abordés par les membres lors de l'audition de cet organisme. Après discussion, il est convenu que les membres feront parvenir au secrétariat une liste à cet effet, au plus tard le vendredi 8 mai 2015. Ces propositions seront regroupées en un seul document, qui sera validé par le comité directeur, et qui sera ensuite acheminé à la CPTAQ.

Il est convenu de tenir les auditions les jeudi 14 mai et mardi 19 mai 2015, sous réserve des vérifications nécessaires.

À 11 h 39, M[me] la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Original signé par

_____

Pierre-Luc Turgeon

La présidente de la Commission,

Original signé par

_____

Nicole Léger

PLT/mcm
Québec, le 6 mai 2015

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

Procès-verbal

de la séance de travail du 27 mai 2015

Préparer le rapport portant sur l'examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Commission de protection du territoire agricole du Québec

QUÉBEC

Séance de travail du mercredi 27 mai 2015

Objet : Préparer le rapport portant sur l'examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Commission de protection du territoire agricole du Québec

Membres présents :

M^me^ Léger (Pointe-aux-Trembles), présidente
M. Morin (Côte-du-Sud), vice-président

M. Bolduc (Mégantic) en remplacement de M. Giguère (Saint-Maurice)
M. Bourgeois (Abitibi-Est)
M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
M^me^ D'Amours (Mirabel), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'agriculture, de pêcheries et d'alimentation
M. Dutil (Beauce-Sud)
M. Fortin (Pontiac) en remplacement de M. Hardy (Saint-François)
M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francs)
M. Simard (Dubuc)
M. Villeneuve (Berthier), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'agriculture, de pêcheries et d'alimentation

Autres personnes présentes :

M. Marc Bouchard, recherchiste, Service de recherche, Parti québécois
M. Richard L'Hérault, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M^me^ Kathleen Montreuil, recherchiste, Service de recherche et des communications, Parti libéral
M. Marc-André Morency, recherchiste, Service de recherche, Coalition avenir Québec

---

La Commission se réunit à la salle RC. 171 de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 04, M^me^ Léger (Pointe-aux-Trembles) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire annonce les remplacements.

Il est convenu de permettre à MM. Bouchard et Morency ainsi qu'à M[me] Montreuil d'assister à la séance de travail.

Une discussion s'engage sur la manière de procéder pour poursuivre la préparation du rapport. Les membres soulèvent une série d'enjeux à aborder dans le rapport de la Commission.

Vers la fin de la séance, M. Dutil présente une carte géographique de la Beauce illustrant sa réflexion sur l'évolution démographique des municipalités du Québec.

Après discussion, il est convenu que M. L'Hérault préparera un document de réflexion sur la base des enjeux retenus par les membres. M. L'Hérault préparera aussi un document explicatif sur les Plans de développement de la zone agricole (PDZA).

Il est convenu de tenir une séance de travail d'une durée de trois heures durant la semaine du 8 juin 2015 pour poursuivre les discussions, sous réserve des vérifications nécessaires.

À 16 h 27, M[me] la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Original signé par

_____

Pierre-Luc Turgeon

La présidente de la Commission,

Original signé par

_____

Nicole Léger

PLT/mcm
Québec, le 27 mai 2015

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

Procès-verbal

de la séance de travail du 11 juin 2015

Préparer le rapport portant sur l’examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Commission de protection du territoire agricole du Québec

---

QUÉBEC

Séance de travail du jeudi 11 juin 2015

Objet : Préparer le rapport portant sur l'examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Commission de protection du territoire agricole du Québec

Membres présents :

M^me^ Léger (Pointe-aux-Trembles), présidente
M. Morin (Côte-du-Sud), vice-président

M. Bolduc (Mégantic) en remplacement de M. Giguère (Saint-Maurice)
M. Bourgeois (Abitibi-Est)
M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
M^me^ D'Amours (Mirabel), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'agriculture, de pêcheries et d'alimentation
M. Dutil (Beauce-Sud)
M. Fortin (Pontiac) en remplacement de M. Hardy (Saint-François)
M. Leclair (Beauharnois)
M. Roy (Bonaventure)
M. Villeneuve (Berthier), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'agriculture, de pêcheries et d'alimentation

Autres personnes présentes :

M. Marc Bouchard, recherchiste, Service de recherche, Parti québécois
M. Richard L'Hérault, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M^me^ Kathleen Montreuil, recherchiste, Service de recherche et des communications, Parti libéral
M. Marc-André Morency, recherchiste, Service de recherche, Coalition avenir Québec

---

La Commission se réunit à la salle RC.171 de l'hôtel du Parlement.

À 13 h 15, M^me^ Léger (Pointe-aux-Trembles) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire annonce les remplacements.

Il est convenu de permettre à MM. Bouchard et Morency ainsi qu'à M[me] Montreuil d'assister à la séance de travail.

Une discussion s'engage sur les recommandations à intégrer au rapport de la Commission.

M. Villeneuve (Berthier) propose la recommandation suivante :

> QUE soient maintenues les responsabilités de la Commission de protection du territoire agricole du Québec en vertu de la loi, notamment de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents et tous les règlements en découlant.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M[me] la présidente, M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Leclair (Beauharnois), M. Roy (Bonaventure) et M. Villeneuve (Berthier) - 3.

Contre : M. Bolduc (Mégantic), M. Bourgeois (Abitibi-Est), M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), M[me] D'Amours (Mirabel), M. Dutil (Beauce-Sud), M. Fortin (Pontiac) et M. Morin (Côte-du-Sud) - 7.

Abstention : M[me] Léger (Pointe-aux-Trembles) - 1.

La motion est rejetée.

M. Villeneuve (Berthier) propose la recommandation suivante :

> QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec établisse un plan d'action pour réduire le délai de traitement des dossiers et que le gouvernement mette à sa disposition les ressources nécessaires à une réduction des délais.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M[me] la présidente, M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Leclair (Beauharnois) et M. Villeneuve (Berthier) - 2.

Contre : M. Bolduc (Mégantic), M. Bourgeois (Abitibi-Est), M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), M[me] D'Amours (Mirabel), M. Dutil (Beauce-Sud), M. Fortin (Pontiac) et M. Morin (Côte-du-Sud) - 7.

Abstention : M[me] Léger (Pointe-aux-Trembles) - 1.

La motion est rejetée.

M. Villeneuve (Berthier) propose la recommandation suivante :

> QUE le gouvernement maintienne les effectifs et le financement de la Commission de protection du territoire agricole au niveau de l'année financière 2014-2015.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M[me] la présidente, M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bolduc (Mégantic), M. Bourgeois (Abitibi-Est), M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), M[me] D'Amours (Mirabel), M. Dutil (Beauce-Sud), M. Fortin (Pontiac), M. Leclair (Beauharnois), M. Morin (Côte-du-Sud) et M. Villeneuve (Berthier) - 9.

Contre : Aucun.

Abstention : M[me] Léger (Pointe-aux-Trembles) - 1.

La motion est adoptée.

M. Dutil (Beauce-Sud) propose la recommandation suivante :

> QUE le gouvernement fixe les délais de traitement des dossiers en fonction d'un ordre de priorité préétabli par le gouvernement et que la Commission de protection du territoire agricole du Québec recommande au gouvernement les modifications requises à son fonctionnement et les besoins en ressources nécessaires à l'atteinte de ces délais.

Un débat s'engage.

Il est convenu de suspendre l'étude de cette motion.

M[me] D'Amours (Mirabel) propose la recommandation suivante :

> QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec s'engage à justifier de manière publique et détaillée tous les dépassements de coûts dans ses projets, ainsi que de mettre en place des balises rigoureuses encadrant la gestion de tous ces projets.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M[me] la présidente, M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bolduc (Mégantic), M. Bourgeois (Abitibi-Est), M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), M[me] D'Amours (Mirabel), M. Dutil (Beauce-Sud), M. Fortin (Pontiac), M. Leclair (Beauharnois), M. Morin (Côte-du-Sud) et M. Villeneuve (Berthier) - 9.

Contre : Aucun.

Abstention : M[me] Léger (Pointe-aux-Trembles) - 1.

La motion est adoptée.

M[me] D'Amours (Mirabel) propose la recommandation suivante :

> QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec s'engage à rendre une meilleure gouvernance et une reddition de compte plus serrée de l'organisme afin qu'elle soit en mesure de justifier son bilan annuel sur la protection des terres, sur le plan financier ainsi que sur le plan de l'efficacité de la CPTAQ.

Après débat, la motion est adoptée.

M[me] D'Amours (Mirabel) propose la recommandation suivante :

> QUE l'ensemble des municipalités régionales de comté se dotent d'un plan de développement de la zone agricole au cours des trois prochaines années.

Après débat, M. Villeneuve (Berthier) propose d'amender la motion afin qu'elle se lise ainsi :

> QUE le gouvernement incite les municipalités régionales de comté à se doter d'un plan de développement de la zone agricole.

Après débat, la motion, amendée, est adoptée.

M^me^ D'Amours (Mirabel) propose la recommandation suivante :

> QUE la Commission de protection du territoire agricole favorise la mise en place d'une sorte de voie rapide, de sorte à accélérer le traitement de certains dossiers dont l'acceptation par la Commission est probable.

Un débat s'engage.

Avec le consentement de la Commission, M^me^ D'Amours (Mirabel) retire sa motion.

M^me^ D'Amours (Mirabel) propose la recommandation suivante :

> QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec s'engage à revoir le mécanisme d'audition dans l'objectif d'ouvrir la possibilité aux milieux de s'exprimer davantage sans avoir à passer systématiquement par une phase juridique.

Après débat, M^me^ Léger (Pointe-aux-Trembles) propose d'amender la proposition afin qu'elle se lise ainsi :

> QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec s'engage à revoir le mécanisme d'audition afin de permettre aux milieux de s'exprimer au préalable avant de passer systématiquement à la phase juridique.

Après débat, la motion, amendée, est mise aux voix. À la demande de M^me^ la présidente, M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bolduc (Mégantic), M. Bourgeois (Abitibi-Est), M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), M^me^ D'Amours (Mirabel), M. Dutil (Beauce-Sud), M. Fortin (Pontiac) et M. Morin (Côte-du-Sud) - 7.

Contre : M. Leclair (Beauharnois) et M. Villeneuve (Berthier) - 2.

Abstention : M[me] Léger (Pointe-aux-Trembles) - 1.

La motion, amendée, est adoptée à la majorité des voix.

M[me] D'Amours (Mirabel) propose la recommandation suivante :

> QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec considère de mettre fin à l'automatisme de la fusion contiguë des terres, ce qui permettrait à un propriétaire de se départir d'une partie de sa terre au lieu de la vendre en bloc pour se soulager d'une charge de travail à la veille d'une retraite ou pour aider la relève.

Après débat, M. Dutil (Beauce-Sud) propose d'amender la proposition afin qu'elle se lise ainsi :

> QUE le gouvernement mette fin à l'automatisme de la fusion contiguë des terres.

Après débat, la motion, amendée, est mise aux voix. À la demande de M[me] la présidente, M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bolduc (Mégantic), M. Bourgeois (Abitibi-Est), M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), M[me] D'Amours (Mirabel), M. Dutil (Beauce-Sud), M. Fortin (Pontiac) et M. Morin (Côte-du-Sud) - 7.

Contre : M. Villeneuve (Berthier) - 1.

Abstention : M[me] Léger (Pointe-aux-Trembles) - 1.

La motion, amendée, est adoptée à la majorité des voix.

M[me] D'Amours (Mirabel) propose la recommandation suivante :

> QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec soit favorable à former de plus petits lots de culture agricole. La condition pour pouvoir former le plus petit lot serait d'avoir l'assurance que le lot est dynamique.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M[me] la présidente, M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M[me] D'Amours (Mirabel) - 1.

Contre : M. Bolduc (Mégantic), M. Leclair (Beauharnois) et M. Villeneuve (Berthier) - 3.

Abstentions : M. Bourgeois (Abitibi-Est), M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), M. Dutil (Beauce-Sud), M. Fortin (Pontiac), M[me] Léger (Pointe-aux-Trembles) et M. Morin (Côte-du-Sud) - 6.

La motion est rejetée.

M[me] la présidente dépose le document coté CAPERN-061 (annexe I).

Avec la permission de M[me] la présidente, M. Dutil (Beauce-Sud) dépose le document coté CAPERN-062 (annexe I).

M[me] la présidente indique qu'une séance de travail sera convoquée à la fin de l'été pour poursuivre la préparation du rapport.

À 14 h 58, M[me] la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Original signé par

_____

Pierre-Luc Turgeon

La présidente de la Commission,

Original signé par

_____

Nicole Léger

PLT/mcm
Québec, le 11 juin 2015

ANNEXE I

Liste des documents déposés

Liste des documents déposés

Desrochers, Gilles. [Mémoire en lien avec le mandat de reddition de comptes sur la Commission de protection du territoire agricole du Québec]. Non daté. 16 p. Déposé le 11 juin 2015. CAPERN-061

Dutil, Robert. *Évolution démographique 2002-2014 des municipalités du Québec.* Non daté. 1 f. Déposé le 11 juin 2015. CAPERN-062

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

Procès-verbal

de la séance de travail du 19 novembre 2015

Poursuivre l'élaboration du rapport portant sur l'examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et de celui sur le phénomène d'accaparement des terres agricoles

QUÉBEC

Séance de travail du jeudi 19 novembre 2015

Objet : Poursuivre l'élaboration du rapport portant sur l'examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et de celui sur le phénomène d'accaparement des terres agricoles

Membres présents :

M. Pagé (Labelle), président
M. Morin (Côte-du-Sud), vice-président

M. Bolduc (Mégantic)
M. Bourgeois (Abitibi-Est)
M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
M^me^ D'Amours (Mirabel), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'agriculture, de pêcheries et d'alimentation
M. Giguère (Saint-Maurice)
M. Roy (Bonaventure) en remplacement de M. Therrien (Sanguinet)
M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francs) en remplacement de M^me^ Soucy (Saint-Hyacinthe)
M. Simard (Dubuc)
M. Villeneuve (Berthier), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'agriculture et d'alimentation

Autres personnes présentes :

M^me^ Sophie J. Barma, stagiaire, Fondation Jean-Charles-Bonenfant
M. Marc Bouchard, recherchiste, Service de recherche, Parti québécois
M. Philippe Gougeon, recherchiste, Service de recherche, Coalition avenir Québec
M^me^ Mélanie Harvey, recherchiste, Service de recherche, Parti québécois
M. Richard L'Hérault, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M^me^ Émilie Tremblay-Potvin, recherchiste, Service de recherche et des communications, Parti libéral

---

La Commission se réunit à la salle RC.161 de l'hôtel du Parlement.

À 13 h 08, M. Pagé (Labelle) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à M. Roy (Bonaventure) de remplacer M. Therrien (Sanguinet) et à M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francs) de remplacer M^{me} Soucy (Saint-Hyacinthe) pour la séance de travail.

Il est convenu de permettre à MM. Bouchard et Gougeon ainsi qu'à M^{mes} Barma, Harvey et Tremblay-Potvin d'assister à la séance de travail.

1. Poursuivre l'élaboration du rapport portant sur l'examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Commission de protection du territoire agricole du Québec

   Une discussion s'engage sur les recommandations à intégrer au rapport de la Commission.

   M^{me} D'Amours (Mirabel) propose la recommandation suivante :

   > QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec puisse mieux considérer les disparités régionales dans l'usage de la zone agricole. Cela s'appliquerait notamment pour les surfaces en zone dynamique agricole dont le potentiel de culture est nul. Cela permettrait ainsi d'attribuer un usage agricole (agrotourisme, agroalimentaire, transformation, etc.) à une terre n'ayant aucun potentiel de culture.

   Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Villeneuve (Berthier), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

   Pour : M. Bolduc (Mégantic), M. Bourgeois (Abitibi-Est), M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), M^{me} D'Amours (Mirabel), M. Giguère (Saint-Maurice), M. Morin (Côte-du-Sud) et M. Simard (Dubuc) - 7.

   Contre : M. Roy (Bonaventure) et M. Villeneuve (Berthier) - 2.

   Abstention : M. Pagé (Labelle) - 1.

   La motion est adoptée à la majorité des voix.

M[me] D'Amours (Mirabel) propose la recommandation suivante :

> QUE le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation revoie le processus de nomination des commissaires, en abordant notamment la question de la provenance des candidats et des critères de sélection, pour ainsi assurer un processus plus rigoureux et transparent.

Après débat, la motion est adoptée.

M[me] D'Amours (Mirabel) propose la recommandation suivante :

> QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec s'engage à considérer d'implanter des mesures coercitives, notamment une amende élevée ou des désavantages fiscaux, ce qui rendrait moins intéressant de laisser en friche une terre agricole dans l'espoir de la faire dézoner dans le futur.

Après débat, M. Bolduc (Mégantic) propose d'amender la proposition afin qu'elle se lise ainsi :

> QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec s'engage à considérer d'implanter des mesures coercitives, notamment une amende élevée ou des désavantages fiscaux, ce qui rendrait moins intéressant de laisser en friche une terre agricole dans l'espoir de la faire dézoner dans le futur. Ces mesures pourraient être envisagées dans les zones à fort potentiel résidentiel, commercial ou industriel avec un fort potentiel agricole.

Après débat, la motion, amendée, est adoptée.

Il est convenu que cette recommandation sera reformulée par le Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

M[me] D'Amours (Mirabel) propose la recommandation suivante :

> QUE le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation revoie la définition légale d'un agriculteur pour permettre à un plus

> grand nombre de personnes de pouvoir accéder à ce titre et aux avantages qui en découlent.

Après débat, il est convenu d'amender la proposition afin qu'elle se lise ainsi :

> QUE le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation revoie la définition légale d'un agriculteur.

Après débat, la motion, amendée, est mise aux voix. À la demande de M. Villeneuve (Berthier), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bolduc (Mégantic), M. Bourgeois (Abitibi-Est), M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), M^{me} D'Amours (Mirabel), M. Giguère (Saint-Maurice), M. Morin (Côte-du-Sud) et M. Simard (Dubuc) - 7.

Contre : M. Villeneuve (Berthier) - 1.

Abstention : M. Pagé (Labelle) - 1.

La motion, amendée, est adoptée à la majorité des voix.

Il est convenu de reprendre les discussions sur la motion adoptée à l'instant et de permettre à M. Villeneuve (Berthier) de proposer un amendement afin qu'elle se lise ainsi :

> QUE la définition légale d'un agriculteur soit revue.

La motion, amendée, est mise aux voix. À la demande de M. Giguère (Saint-Maurice), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bolduc (Mégantic), M. Bourgeois (Abitibi-Est), M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), M^{me} D'Amours (Mirabel), M. Giguère (Saint-Maurice), M. Morin (Côte-du-Sud), M. Simard (Dubuc) et M. Villeneuve (Berthier) - 8.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Pagé (Labelle) - 1.

La motion, amendée est adoptée.

M[me] D'Amours (Mirabel) propose la recommandation suivante :

> QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec accentue l'importance qu'elle accorde aux réalités régionales dans ses jugements. Il pourrait en découler une plus grande rigueur dans la protection du territoire en milieu urbain et une plus grande flexibilité en milieu rural.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Villeneuve (Berthier), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bolduc (Mégantic), M. Bourgeois (Abitibi-Est), M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), M[me] D'Amours (Mirabel), M. Giguère (Saint-Maurice), M. Morin (Côte-du-Sud) et M. Simard (Dubuc) - 7.

Contre : M. Villeneuve (Berthier) - 1.

Abstention : M. Pagé (Labelle) - 1.

La motion est adoptée à la majorité des voix.

M[me] D'Amours (Mirabel) propose la recommandation suivante :

> QUE le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation mette de l'avant la modification législative suivante : advenant un changement contextuel, appliquer le plein droit-acquis pour les agriculteurs. Cela va donner des garanties aux agriculteurs pour permettre l'exploitation de leurs terres agricoles.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Villeneuve (Berthier), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bolduc (Mégantic), M. Bourgeois (Abitibi-Est), M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), M[me] D'Amours (Mirabel), M. Giguère (Saint-Maurice), M. Morin (Côte-du-Sud) et M. Simard (Dubuc) - 7.

Contre : M. Villeneuve (Berthier) - 1.

Abstention : M. Pagé (Labelle) - 1.

La motion est adoptée à la majorité des voix.

M. Morin (Côte-du-Sud) propose la recommandation suivante :

> QUE le gouvernement ouvre la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

Il est convenu que cette recommandation serait la dernière recommandation apparaissant au rapport.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Villeneuve (Berthier), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bolduc (Mégantic), M. Bourgeois (Abitibi-Est), M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), M^{me} D'Amours (Mirabel), M. Giguère (Saint-Maurice), M. Morin (Côte-du-Sud) et M. Simard (Dubuc) - 7.

Contre : M. Villeneuve (Berthier) - 1.

Abstention : M. Pagé (Labelle) - 1.

La motion est adoptée à la majorité des voix.

Il est convenu de reprendre le débat sur la motion suspendue lors de la séance du 11 juin 2015. Après débat, il est convenu de retirer cette motion.

Il est convenu de confier la rédaction du rapport au Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale. À cet effet, il est entendu que des modifications de forme pourront être apportées aux recommandations telles qu'adoptées par la Commission.

Il est convenu que M. le secrétaire fera parvenir par courriel aux membres une première version du rapport le mercredi 25 novembre 2015. Une séance de travail sera convoquée par la suite pour approuver le rapport.

2. Poursuivre l’élaboration du rapport portant sur le phénomène d’accaparement des terres agricoles

   Il est convenu de poursuivre l’élaboration du rapport portant sur le phénomène d’accaparement des terres agricoles lors d’une séance de travail subséquente.

À 14 h 55, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux quelques instants avant de se réunir en séance publique afin de poursuivre un autre mandat.

Le secrétaire de la Commission,

Original signé par

Pierre-Luc Turgeon

Le président de la Commission,

Original signé par

Sylvain Pagé

PLT/mcm
Québec, le 19 novembre 2015

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

Procès-verbal

de la séance de travail du mardi 1er décembre 2015

Préparer le rapport portant sur l’examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Commission de protection du territoire agricole du Québec

QUÉBEC

Séance de travail du mardi 1er décembre 2015

Objet : Préparer le rapport portant sur l'examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Commission de protection du territoire agricole du Québec

Membres présents :

M. Pagé (Labelle), président
M. Morin (Côte-du-Sud), vice-président

M. Bolduc (Mégantic)
M. Bourgeois (Abitibi-Est)
M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
Mme D'Amours (Mirabel), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'agriculture, de pêcheries et d'alimentation
M. Giguère (Saint-Maurice)
M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francs) en remplacement de Mme Soucy (Saint-Hyacinthe)
M. Simard (Dubuc)
M. Villeneuve (Berthier), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'agriculture et d'alimentation

Autres personnes présentes :

M. Marc Bouchard, recherchiste, Service de recherche, Parti québécois
M. Philippe Gougeon, recherchiste, Service de recherche, Coalition avenir Québec
M. Richard L'Hérault, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
Mme Émilie Tremblay-Potvin, recherchiste, Service de recherche et des communications, Parti libéral

---

La Commission se réunit à la salle RC.161 de l'hôtel du Parlement.

À 18 h 09, M. Pagé (Labelle) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francs) de remplacer M[me] Soucy (Saint-Hyacinthe) pour la séance de travail.

Il est convenu de permettre à MM. Bouchard et Gougeon ainsi qu'à M[me] Tremblay-Potvin d'assister à la séance de travail.

M. le président rappelle que la Commission est réunie afin de discuter du projet de rapport préparé par le Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

Une discussion s'engage sur les recommandations incluses dans le projet de rapport.

Il est convenu d'amender la recommandation 10 afin qu'elle se lise ainsi :

> QUE le gouvernement maintienne les effectifs et le financement des opérations courantes de la Commission de protection du territoire agricole du Québec à la hauteur de l'année financière 2014-2015.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

La discussion se poursuit.

Il est convenu d'amender la recommandation 15 afin qu'elle se lise ainsi :

> QUE le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation mette de l'avant la modification législative suivante : appliquer le plein droit de produire pour les agriculteurs. Que le droit de pratiquer l'agriculture soit protégé et que les zones tampons soient externes au périmètre agricole.

Il est convenu de confier au Service de la recherche la responsabilité d'effectuer ces changements dans le rapport.

Après discussion, le rapport contenant les observations, conclusions et recommandations de la Commission est mis aux voix. M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bolduc (Mégantic), M. Bourgeois (Abitibi-Est), M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), M[me] D'Amours (Mirabel), M. Giguère (Saint-Maurice), M. Morin (Côte-du-Sud) et M. Simard (Dubuc) - 7.

Contre : M. Villeneuve (Berthier) - 1.

Abstention : M. Pagé (Labelle) - 1.

Le rapport contenant les observations, conclusions et recommandations de la Commission est adopté à la majorité des voix.

M. le président informe la Commission que ce rapport sera déposé à l'Assemblée nationale avec les procès-verbaux des séances publiques et des séances de travail liées à ce mandat.

À 18 h 38, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Original signé par

Pierre-Luc Turgeon

Le président de la Commission,

Original signé par

Sylvain Pagé

PLT/mcm
Québec, le 1er décembre 2015

ANNEXE III

Rapport

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Place aux citoyens

LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

Examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Commission de protection du territoire agricole du Québec

OBSERVATIONS, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

DÉCEMBRE 2015

DIRECTION DES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Place aux citoyens

LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

Examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Commission de protection du territoire agricole du Québec

OBSERVATIONS, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

DÉCEMBRE 2015

DIRECTION DES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

LES COLLABORATEURS DE LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION

M. Pierre-Luc Turgeon
M^me^ Marie-Claude Monnerat

RECHERCHE

M. Richard L'Hérault
M^me^ Danielle Simard

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, veuillez vous adresser au secrétaire de la Commission, M. Pierre-Luc Turgeon.

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 3^e^ étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722
Télécopie : 418 643-0248

Courrier électronique : capern@assnat.qc.ca

Dépôt légal – Décembre 2015
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-550-72305-9 (Imprimé)
ISBN : 978-2-550-72306-6 (PDF)

LES MEMBRES ET AUTRES DÉPUTÉS AYANT PARTICIPÉ

M. Pagé (Labelle), président
M. Morin (Côte-du-Sud), vice-président

M. Bolduc (Mégantic)
M. Bourgeois (Abitibi-Est)
M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
M^me^ D'Amours (Mirabel)
M. Fortin (Pontiac)
M. Giguère (Saint-Maurice)
M^me^ Richard (Duplessis)
M. Simard (Dubuc)
M^me^ Soucy (Saint-Hyacinthe)
M. Therrien (Sanguinet)
M. Villeneuve (Berthier)

M. Billette (Huntingdon)
M. Hardy (Saint-François)
M. Leclair (Beauharnois)
M^me^ Léger (Pointe-aux-Trembles)
M. Roy (Bonaventure)
M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francs)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

PRÉSENTATION DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC 1

Mission et principales fonctions 1

Structure organisationnelle 2

AUDITION DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC 2

AUDITIONS DES 14 ET 19 MAI 2015 6

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION 7

INTRODUCTION

En septembre 2014, la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles décidait d'entendre la présidente de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (la Commission), madame Marie-Josée Gouin, sur les orientations, les activités et la gestion administrative de l'organisme. À la suite de cette audition, les parlementaires, réunis en séance de travail pour faire un bilan de l'audition, ont jugé nécessaire d'obtenir davantage d'information sur la gestion du territoire agricole par la Commission avant de tirer des conclusions et d'en faire rapport. Par conséquent, les 14 et 19 mai 2015, sa présidente et 12 personnes et organismes sont venus rencontrer les membres de la commission parlementaire afin de répondre à leurs questions. Ces auditions ont suscité de nombreuses réflexions qui ont amené les députés à formuler des recommandations sur la gestion du territoire agricole au Québec.

PRÉSENTATION DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Mission et principales fonctions

La mission de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est de garantir aux générations futures un territoire propice à l'exercice et au développement des activités agricoles.

Pour s'en acquitter, la Commission applique deux lois : la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et la Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents.

La Commission est essentiellement mandatée pour :

- décider de l'issue des demandes d'autorisation d'inclusion ou d'exclusion de lots de la zone agricole;
- délivrer les permis d'exploitation pour l'enlèvement du sol arable et du gazon;
- décider de l'issue des demandes d'acquisition des terres agricoles par des non-résidents;
- conseiller le gouvernement sur toute question relative à la protection du territoire agricole.

Structure organisationnelle

La Commission est composée d'au plus seize membres, dont un président, cinq vice-présidents et dix commissaires nommés par le gouvernement pour une période n'excédant pas cinq ans, mais renouvelable. Au 31 mars 2015, quatorze membres étaient en poste.

Deux bureaux de service, l'un à Québec, l'autre à Longueuil, desservent les régions du Québec. L'organisation administrative en place mise sur un encadrement territorial des fonctions opérationnelles, de soutien et de conseil professionnel. Les Services à la gestion, le Service de l'ouverture des dossiers et le Service de l'information sont regroupés à Québec. Le Service des communications et des relations publiques et la géomatique sont rassemblés à Longueuil.

AUDITION DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Le 6 novembre 2014, la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles a entendu la présidente de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, M^{me} Marie-Josée Gouin.

Dès le début, M^{me} Gouin rappelle aux parlementaires que l'année 2013 a marqué les 35 ans d'action de la Commission. Cette entité est la gardienne d'une ressource collective, rare et non renouvelable qui assure la sécurité agroalimentaire de la population en plus de représenter un pan important de l'économie québécoise. La présidente précise que la zone agricole s'étend sur plus de 950 municipalités du Québec. Elle couvre plus de 6,3 millions d'hectares, soit 4 % de l'ensemble du territoire québécois. En tenant compte des inclusions et des exclusions consenties, on constate que la superficie de la zone agricole a augmenté de 1 101 hectares en 20 ans, ce qui équivaut à une variation de moins de 0,1 %.

M^{me} Gouin indique que, en octobre 2013, la définition du statut de non-résident aux fins d'acquisition des terres agricoles a été resserrée et les critères d'évaluation pour les demandes d'acquisition des terres agricoles ont été revus. Depuis le 1er janvier 2014, 80 hectares ont été autorisés à même le quota maximal de 1 000 hectares fixé pour les acquéreurs qui sont non-résidents.

Dans le cadre de la mission de protection du territoire agricole de la Commission, la présidente indique que l'organisme étudie les demandes visant tout titre d'utilisation à des fins autres que l'agriculture. Il doit également décider des demandes d'autorisation qui lui sont soumises relativement au démembrement de propriétés, à la coupe d'érables dans une érablière et aux demandes de permis d'enlèvement de sol arable. La Commission doit considérer les particularités régionales, les critères d'aménagement ainsi que le contexte agricole, environnemental et socioéconomique pour prendre des décisions motivées sur chaque demande. Pour ce faire, elle applique une pondération en fonction du milieu et de la nature de la demande. Dans les milieux urbanisés, l'empiétement sur la zone agricole par l'étalement urbain constitue l'enjeu le plus important, alors que dans les régions rurales, l'enjeu est souvent l'occupation du territoire dans un contexte de dévitalisation. Par ailleurs, le morcellement des fermes est autorisé par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles lorsqu'une propriété est scindée en deux unités d'au moins 100 hectares.

Une municipalité régionale de comté peut présenter une demande à portée collective pour identifier, à l'intérieur de sa zone agricole, des secteurs pouvant accueillir de nouvelles résidences sur des superficies suffisantes pour ne pas déstructurer le milieu agricole. Dans 629 municipalités qui ont une zone agricole, on gère localement l'implantation de plus de 32 000 nouvelles résidences préautorisées, sans que les citoyens aient besoin de s'adresser directement à la Commission.

En plus des mesures de protection du territoire agricole, la Commission surveille l'application des lois. Ainsi, elle procède aux vérifications et aux enquêtes appropriées et, s'il y a lieu, elle sanctionne les infractions. La clientèle de la Commission qui désire contester une décision est entendue par le Tribunal administratif du Québec. En 2013-2014, le taux de contestation des décisions a été de 3 %.

Ressources

La présidente mentionne que l'organisme peut utiliser un maximum théorique de 97 employés à temps complet. Cependant, en 2013-2014, l'effectif réel s'élevait à 92 en raison des disponibilités budgétaires. Le budget de dépenses 2013-2014 a peu varié comparativement à celui des exercices précédents. Le budget d'immobilisation est stable à 350 000 $ depuis plusieurs années. Le budget total consacré aux ressources informationnelles, incluant la géomatique et les télécommunications, a été de 879 000 $ en 2013-2014, ce qui représente moins de 10 % du budget de la Commission.

Résultats

Selon la présidente, le nombre de décisions rendues par la Commission en 2013-2014 devrait se maintenir autour de 2 500. Au cours de cet exercice, la plupart des déclarations[1], soit 86 %, ont été jugées conformes. Celles qui sont jugées non conformes avec infractions représentent moins de 2 % des déclarations vérifiées.

Au cours de l'exercice 2013-2014, la Commission a tenu 615 rencontres publiques relatives à des demandes d'autorisation, à des déclarations, à des enquêtes ou à des révisions, soit une hausse de 17 % comparativement au nombre de rencontres tenues en 2012-2013. M^{me} Gouin reconnaît cependant que, par rapport au délai de traitement des demandes, les objectifs énoncés dans le plan stratégique et dans la déclaration de services aux citoyens n'ont pas été atteints pour la période 2012-2014. La présidente soutient que la Commission poursuit activement sa démarche d'amélioration continue, car elle effectue un suivi rigoureux et apporte des correctifs ciblés. M^{me} Gouin souligne que, au cours des trois dernières années, les résultats sur les engagements liés aux demandes d'autorisation visées par la déclaration de services aux citoyens se sont améliorés. Le taux de respect de l'engagement 1, qui est d'envoyer un accusé de réception dans un délai de cinq jours, est passé de 64 % à 98 %. Celui de l'engagement 2, qui est d'acheminer une orientation préliminaire dans les délais de 45 jours suivant la transmission de l'accusé de réception, est passé de 35 % à 50 %. Enfin, relativement à l'engagement 3.1, qui est d'acheminer une décision dans les 30 jours suivant l'expiration d'un délai de 30 jours civils accordés par la Loi pour présenter des observations à la suite de l'orientation préliminaire, le taux de respect est passé de 77 % à 91 %. Dans le même ordre d'idées, la Commission a été en mesure de transmettre une décision dans les 45 jours suivant la fin de l'audience à un taux de 62 %.

[1] La Commission vérifie la déclaration qu'une personne doit produire lorsqu'elle requiert un permis de construction à l'égard d'un terrain situé en zone agricole. Une déclaration doit également être produite lorsqu'une personne procède à l'aliénation d'une superficie sur laquelle un droit est reconnu en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. En outre, la Commission vérifie les actes d'acquisition de terres agricoles par des non-résidents.

Résultats du rapport annuel 2014-2015

Le rapport annuel 2014-2015 a été déposé par la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec en septembre 2015. En regard des principaux éléments de la présentation de M^{me} Gouin, on constate l'évolution suivante au cours de l'année 2014-2015 :

- La superficie de la zone agricole a légèrement diminué de 73 hectares.
- Au cours de l'année civile 2014, 52 hectares ont été autorisés pour les acquéreurs non résidents et aucun en 2015.
- Plus de 400 nouvelles résidences ont été préautorisées pour les demandes à portée collective.
- Le taux de contestation des décisions au Tribunal administratif du Québec s'est établi à 4 %.
- Le nombre d'employés à temps complet utilisé a été de 90.
- Le budget des dépenses et le budget d'investissement sont restés stables.
- En ressources informationnelles, le budget des dépenses a baissé de 70 000 $.
- Le nombre de décisions rendues a baissé, il s'établit à 2 394.
- Le nombre de décisions jugées conformes est passé de 86 % à 87 %.
- Les déclarations jugées non conformes avec infractions sont passées de 2 % à 1,5 %.
- Le nombre de rencontres publiques est passé de 615 à 716.
- Les résultats sur les engagements liés aux délais de traitement des demandes d'autorisation visées par la déclaration de services aux citoyens sont restés sensiblement les mêmes.

AUDITIONS DES 14 ET 19 MAI 2015

Les auditions des 14 et 19 mai 2015 sont venues s'ajouter à la première rencontre avec la présidente de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec tenue le 6 novembre 2014. Elles ont permis aux parlementaires d'entendre de nouveau M^{me} Gouin et des représentants du monde agricole. L'Union des producteurs agricoles, des consultants, des notaires, des avocats, des technologues et d'anciens commissaires sont venus répondre aux questions des parlementaires. De ces rencontres se sont dégagées plusieurs pistes de réflexion qui ont mené les membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles à formuler des propositions pour améliorer la gestion et le développement de l'agriculture au Québec.

D'entrée de jeu, l'agriculture en région a fait l'objet de nombreux commentaires. Les intervenants soulignent que selon la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, pour rendre une décision dans une demande qui lui est soumise, la Commission doit tenir compte de l'effet sur le développement économique de la région et des conditions socioéconomiques nécessaires à la viabilité des collectivités. Certains estiment que ces deux critères accordent à la Commission toute la flexibilité requise pour rendre des décisions justes et motivées par l'intérêt général. Toutefois, d'autres remarquent que ces critères n'ont pas préséance sur les huit autres critères. Plusieurs intervenants souhaitent que la Commission soit plus attentive aux besoins des régions.

L'efficacité de la Commission a fait l'objet de nombreux échanges. Pour plusieurs, il faudrait raccourcir les délais d'autorisation de modification aux limites de la zone agricole. On suggère également d'intégrer un mécanisme d'échanges avec les analystes avant l'évaluation initiale des demandes. En outre, certains intervenants voudraient étendre le traitement des demandes à portée collective au-delà du secteur résidentiel. Pour ce faire, il faudrait modifier l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire agricole, car il ne couvre que ce secteur. La Commission de protection du territoire agricole du Québec affirme travailler très fort pour réduire les délais d'autorisation après les rencontres publiques. Diverses mesures sont mises en place pour accroître l'efficacité de la Commission.

Plusieurs participants croient que l'application de la Loi serait facilitée si certains autres usages non agricoles étaient soustraits de l'obligation de présenter une demande à la Commission. Cela ne porterait pas atteinte à la pérennité de la zone agricole et l'exercice

des activités agricoles ne serait pas compromis. Les usages qui pourraient être soustraits se regroupent en cinq types :

- des activités municipales et équipements d'intérêt collectif liés à la santé, à la sécurité et au bien-être;
- des activités para-agricoles;
- l'agrotourisme, une fois bien défini et les conditions précisées;
- les usages non agricoles secondaires;
- l'aliénation d'un lot ou partie de lot au bénéfice de producteurs agricoles, lorsqu'il y a remembrement ou consolidation[2].

Des participants proposent de modifier le processus de sélection des membres de la Commission afin qu'il soit plus efficace, rigoureux et transparent. On souligne que, contrairement à ce que l'on observe dans d'autres organismes gouvernementaux, ne s'y trouvent ni comité consultatif ni comité d'examens et d'entrevues. Il n'existe aucun processus de sélection des candidatures. Selon les témoins, il est important d'assurer une diversité des compétences des membres (notaires, avocats, géographes, agronomes et agriculteurs).

De l'avis général, les plans de développement de la zone agricole sont issus de la concertation des municipalités régionales de comté et des acteurs du milieu. Ils favorisent le développement durable des activités agricoles. On rapporte qu'une cinquantaine de plans de développement de la zone agricole ont été complétés. De nombreux participants estiment qu'il faut accélérer leur mise en œuvre afin de réaliser des actions concrètes et structurantes.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

Les consultations particulières et l'audition de la présidente de la Commission de protection du territoire agricole du Québec ont permis aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de mieux comprendre les activités de cet organisme. Ils reconnaissent son rôle indispensable de conservation du territoire agricole et de développement de l'agriculture. À cet égard, ils souhaitent que le gouvernement maintienne les effectifs et le financement de l'organisme. En contrepartie, les

[2] Bernard Ouimet, *Protection du territoire agricole et développement régional : une nouvelle dynamique mobilisatrice pour nos communautés,* Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, avril 2009, 35 p.

parlementaires demandent une meilleure gouvernance et une reddition de comptes plus serrée.

À la lumière des échanges, des mémoires et des documents déposés, les parlementaires veulent souligner quelques éléments. D'abord, ils reconnaissent la nécessité d'actualiser la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. En effet, celle-ci n'est pas adaptée aux nouvelles réalités des régions québécoises, plus particulièrement aux régions en voie de dévitalisation. Par exemple, certains usages non agricoles bien circonscrits ne devraient plus faire l'objet d'une demande d'autorisation à la Commission. Il en est de même pour le processus d'exclusion et d'inclusion de certains lots dans la zone agricole sous certaines conditions très strictes. Les parlementaires estiment que le gouvernement devrait inciter les municipalités régionales de comté à se doter d'un plan de développement de la zone agricole.

Les délais et les hausses de coûts dans les projets en ressources informationnelles interpellent les parlementaires. Ils s'interrogent notamment sur le projet Sphynx, qui assurera un meilleur suivi des dossiers. Le projet a accusé de nombreux retards et s'est enfin terminé le 31 mars, mais sous une forme réduite. Il est à noter que les dépassements de coûts de ce projet étaient de l'ordre de 70 % dans le projet initial (de 570 000 $ à 970 000 $), mais qu'une fois la portée du projet réduite, les budgets ont été respectés.

Enfin, il faudrait que la définition de producteur agricole soit revue. De plus, les agriculteurs devraient obtenir des garanties sur les droits acquis relatifs à l'exploitation de leurs terres agricoles.

En conséquence, la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles recommande :

1. **QUE** la Commission de protection du territoire agricole du Québec puisse autoriser les municipalités à exclure des lots de la zone agricole et que, en contrepartie, elles puissent inclure dans la zone agricole des lots que les propriétaires refusent de vendre pour la construction non agricole, sans réduire la superficie en culture. Cependant, ces nouvelles exclusions de la zone agricole devraient, autant que possible, être contiguës aux autres lots exclus de la zone agricole et s'appliquer aux terres les moins fertiles.

2. **QUE** la Commission de protection du territoire agricole du Québec justifie de manière publique et détaillée tous les dépassements de coûts dans ses projets; qu'elle mette en place des balises rigoureuses encadrant la gestion de tous ses projets.

3. **QUE** la Commission de protection du territoire agricole du Québec s'engage à assurer une meilleure gouvernance et une reddition de comptes plus serrée afin qu'elle soit en mesure de justifier son bilan annuel sur la protection des terres, sur le plan financier et sur le plan de l'efficacité.

4. **QUE** la Commission de protection du territoire agricole du Québec s'engage à revoir le mécanisme d'audition afin de permettre aux milieux de s'exprimer au préalable avant de passer systématiquement la phase juridique.

5. **QUE** la Commission de protection du territoire agricole du Québec puisse mieux considérer les disparités régionales dans l'usage de la zone agricole. Cette approche s'appliquerait notamment aux surfaces en zone dynamique agricole dont le potentiel de culture est nul, ce qui permettrait d'attribuer un usage agricole, tel que l'agrotourisme, l'agroalimentaire ou la transformation, à une terre n'ayant aucun potentiel de culture.

6. **QUE** la Commission de protection du territoire agricole du Québec envisage des mesures coercitives telles que des amendes élevées ou des désavantages fiscaux applicables aux propriétaires de lots à fort potentiel résidentiel, commercial ou industriel et dont le potentiel agricole est élevé. Ainsi, laisser une terre agricole en friche dans l'espoir de la faire exclure de la zone agricole aurait moins d'intérêt.

7. **QUE** la Commission de protection du territoire agricole du Québec accentue l'importance qu'elle accorde aux réalités régionales dans ses décisions. Il pourrait en découler une plus grande rigueur dans la protection du territoire en milieu urbain et une plus grande flexibilité en milieu rural.

8. **QUE** les règles d'application de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles soient modulées en fonction des régions par des assouplissements qui tiendront compte, entre autres, de la dévitalisation vécue actuellement à divers endroits du Québec.

9. **QUE** les usages non agricoles, tels qu'ils sont définis dans le rapport *Protection du territoire agricole et développement régional,* produit pour le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ne fassent plus l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Ces usages touchent aux activités municipales et aux équipements d'intérêt collectif, aux activités para-agricoles, à l'agrotourisme, aux usages non agricoles secondaires et à certains cas d'aliénation de lot.

10. **QUE** le gouvernement maintienne les effectifs et le financement des opérations courantes de la Commission de protection du territoire agricole du Québec à la hauteur de l'année financière 2014-2015.

11. **QUE** le gouvernement incite les municipalités régionales de comté à se doter d'un plan de développement de la zone agricole.

12. **QUE** le gouvernement mette fin à l'automatisme de la fusion contiguë des terres.

13. **QUE** le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation revoie le processus de nomination des commissaires, en abordant notamment la question de la provenance des candidats et celle des critères de sélection, pour ainsi assurer un exercice plus rigoureux et transparent.

14. **QUE** la définition légale d'un agriculteur soit revue.

15. **QUE** le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation mette de l'avant la modification législative suivante : appliquer le plein droit de produire pour les agriculteurs. Que le droit de pratiquer l'agriculture soit protégé et que les zones tampons soient externes au périmètre agricole.

16. **QUE** le gouvernement révise la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

Direction des travaux parlementaires
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3e étage, Bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3
Téléphone : 418 643-2722
Télécopieur : 418 643-0248
commissions@assnat.qc.ca